

Droits fondamentaux des travailleurs au Canada



Le droit de
CONNAÎTRE
les dangers présents
sur votre lieu de travail



Le droit de
PARTICIPER
au maintien d'un milieu
de travail sain et sûr



Le droit de
REFUSER
d'exécuter un travail
que vous croyez
dangereux pour vous
ou vos collègues

